



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

Une dimension régionale pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

REUNION DU SEGMENT DES EXPERTS

Libreville, République Gabonaise, les 6 et 7 juillet 2022

1. Sur invitation de Monsieur Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun et Président en exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), s'est tenue les 6 et 7 juillet 2022 à Libreville en République Gabonaise, la réunion du segment des Experts, préparatoire à la Session Extraordinaire du Conseil des Ministres chargés de l'Environnement et des Forêts des pays membres de la COMIFAC. Cette réunion des Experts se tenait en marge de la 19^{ème} Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo (PFBC).
2. La réunion avait pour objectif principal d'une part, d'apprécier la performance de la COMIFAC en examinant quelques questions prioritaires pour la vie de l'institution et d'autre part, de réfléchir sur la mobilisation des financements annoncés à Glasgow (1,5 et 1,7 milliards de \$US) par les donateurs en appui à la protection et la gestion durable des forêts d'Afrique centrale et aux peuples autochtones et communautés locales.
3. Cette réunion a regroupé une vingtaine d'Experts représentant les délégations des pays suivants : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Principe et Tchad et comprenant les Coordonnateurs Nationaux COMIFAC et les Experts nationaux désignés pour les questions de mobilisation des financements de Glasgow.
4. Y ont également pris part, les représentants des organisations internationales et des structures suivantes : COMIFAC, Facilitation RFA/PFBC, Banque Africaine de Développement, Cabinet Southbridge et Cabinet Bekolo et Partners.

I. Cérémonie d'ouverture

5. La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par deux allocutions : celle de M. Hervé Martial MAIDOU, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC et le discours d'ouverture de M. Michel NGUEBA KOUMBA, Secrétaire Général, représentant le Ministre des Eaux, de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres de la République Gabonaise.
6. Dans son allocution, le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC a d'abord invité les participants à observer une minute de silence en la mémoire de M. Raymond NDOMBA NGOYE, ancien Secrétaire Exécutif de la COMIFAC décédé le 18 juin 2022. Poursuivant son propos, il a souligné que cette session extraordinaire du Conseil des Ministres est pleine de symboles, en ce sens qu'il se déroule deux ans après la crise de la COVID19 et un an après la prise de service de la nouvelle équipe dirigeante d'une part, et d'autre part, la disparition depuis le début de l'année 2022 de trois personnalités ayant contribué au rayonnement de la COMIFAC, à savoir M. Roger FOTEU, le Dr François HIOL HIOL et très récemment M. Raymond NDOMBA NGOYE.
7. Après avoir rappelé les points inscrits à l'ordre du jour, il a exprimé la gratitude de la COMIFAC aux autorités gabonaises pour avoir accepté d'accueillir les présentes assises ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers à savoir, la Coopération allemande à travers le Projet

GIZ d'appui à la COMIFAC et le PFBC pour leurs appuis à l'organisation de cette session. Il a enfin exhorté les participants à ne ménager aucun effort pour la réussite de cette rencontre.

8. Dans son discours d'ouverture M. Michel NGUEBA KOUMBA, au nom du Pr Lee WHITE, Ministre des Eaux, de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres de la République Gabonaise, a souhaité aux participants, une cordiale bienvenue en terre gabonaise et un bon séjour à Libreville. Il a rappelé le contexte dans lequel se tient cette rencontre notamment la reprise post COVID et le premier anniversaire de la prise de fonction de la nouvelle équipe.

9. Il a rappelé les différents points inscrits à l'ordre du jour et a émis le vœu que les échanges soient constructifs et fructueux, avant de déclarer ouverts les travaux du segment des Experts.

10. Le discours d'ouverture a été suivi par la mise en place du bureau composé comme suit :

- (a) **Président** : Monsieur Elias Georges MESSINA du Cameroun
- (b) **Vice-président** : Monsieur Guillaume SIBOMANA du Burundi
- (c) **Premier Rapporteur** : Monsieur Jacques MOULOUNGOU du Gabon
- (d) **Deuxième Rapporteur** : Monsieur Luc DIMANCHE de la République Centrafricaine
- (e) Le Secrétariat a été assuré par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

II. Déroulement des travaux

A. Questions d'organisation

11. Après la cérémonie d'ouverture, l'agenda a été examiné et adopté à l'unanimité. Il était articulé en deux points à savoir les questions d'organisation et les questions diverses et finales.

B. Questions nécessitant un examen

12. Les travaux de cette session se sont déroulés en plénière et ont porté sur une série de communications présentées tour à tour par le Secrétaire Exécutif Adjoint et le Directeur Administratif et Financier de la COMIFAC, les représentants de la Banque Africaine de Développement, du Cabinet Southbridge et du Cabinet d'audit Bekolo and Partners.

a) Etat d'avancement de la mobilisation du financement de 1,5 milliards de \$US annoncé à Glasgow, par le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC

13. De cet exposé, il ressort que les actions suivantes ont été menées par la COMIFAC :
- Echanges bilatéraux avec les pays donateurs et réunions avec les partenaires techniques et financiers ;
 - Organisation d'une réunion sous-régionale pour échanger sur les résultats de Glasgow ;
 - Mise en place d'un groupe de travail pour la mobilisation des financements de Glasgow ;
 - Analyse des options de gouvernance et de financement de fonds des Déclarations de Glasgow ;
 - Tenue des réunions avec les partenaires techniques et financiers à l'effet d'identifier les actions à mener pour accélérer la mobilisation des financements de Glasgow ;
 - Tenue d'une Conférence de presse sur les déclarations de Glasgow, par le Président en exercice de la COMIFAC ;
 - Tenue de la réunion virtuelle des Ministres en charge des Forêts ou du climat des pays membres de la COMIFAC avec Madame Monica P. MEDINA, Secrétaire d'Etat Adjointe au Bureau des Océans et des Affaires Environnementales et Scientifiques Internationales des Etats-Unis d'Amérique à l'occasion de sa visite à Kinshasa.

14. Les Experts ont été également informés de l'annonce de 1,7 milliards de \$US en appui aux peuples autochtones et communautés locales dépendant des forêts.

b) Analyse des options de gouvernance et de financement des fonds des Déclarations de Glasgow pour l'Afrique centrale, par le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC

15. Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a commandé une étude sur l'analyse des options de gouvernance et de financement des fonds des Déclarations de Glasgow pour l'Afrique centrale avec l'appui du CIFOR. Cette étude présente les quatre modèles de structures de gestion des financements climatiques existant en Afrique centrale (Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, CAFI, FFBC, FTNS). Chacun de ces modèles comporte des forces et des faiblesses. De même, l'étude propose cinq options des structures de gouvernance à savoir :

- Mettre en place une méga structure centrale annexée à la COMIFAC qui servirait de premier réceptacle des financements attendus ;
- Laisser à chaque bailleur de mettre à la disposition des Etats des financements en fonction des modèles existants ;
- Recourir à une banque africaine de développement ou d'une banque de portée sous-régionale comme structure de gestion des fonds (premier réceptacle) ;
- S'appuyer sur les organismes du système des Nations Unies ou ceux accrédités au Fonds Vert pour le Climat ;
- Mettre en place un fonds fiduciaire.

16. Chacune des options ci-dessus comporte des forces, faiblesses, menaces et opportunités.

c) Financement de la phase 2 du Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes dans le Bassin du Congo (PACEBCo), par le représentant de la BAD

17. Le PACEBCo est une réponse de la Banque Africaine de Développement (BAD) aux préoccupations exprimées par les Chefs d'États d'Afrique centrale lors du Sommet de Brazzaville en 2005, concernant la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC.

18. Il découle de la Déclaration de Tunis 2008 par laquelle les pays d'Afrique Centrale ont désigné la BAD comme institution financière devant porter les financements en matière de conservation des écosystèmes d'Afrique Centrale.

19. La première phase de PACEBCo a permis d'obtenir d'importants résultats et produits dans le cadre de la préservation des écosystèmes, l'amélioration des conditions de vie des populations et l'appui aux institutions nationales et sous-régionales en charge des écosystèmes dans le Bassin du Congo.

20. Le nouveau programme proposé s'intitule « Programme d'Appui à la Conservation des Écosystèmes et à la Résilience aux Changements Climatiques en Afrique Centrale ».

21. Pour le développement de ce programme, la BAD a besoin de la lettre d'engagement des Etats membres de la COMIFAC.

d) Présentation du Cabinet Southbridge sur la stratégie de mobilisation des ressources financières

22. Les Experts ont été édifiés sur les missions du Cabinet Southbridge, structure spécialisée dans l'accompagnement pour la levée des fonds au niveau international. Une offre d'accompagnement de la COMIFAC pour la mobilisation des financements internationaux a été présentée.

e) Situation financière et point sur les contributions égalitaires et des dettes de la COMIFAC, par le Directeur Administratif et Financier de la COMIFAC

23. L'orateur a présenté un tableau peu reluisant de la situation financière et des contributions égalitaires de l'institution en 2021. Il y ressort un montant des contributions dues à la COMIFAC de 2002 à 2021 estimé à 3,2 milliards de FCFA, soit environ 5,4

millions de USD. Ces arriérées de contributions n'ont pas permis à la COMIFAC d'assurer son fonctionnement harmonieux, ce qui engendre de nombreuses dettes envers les tiers et les arriérés de salaires du personnel.

24. Le Cameroun est le seul pays à s'être acquitté de la totalité de sa contribution égalitaire jusqu'en 2021. Il sied également de signaler que la RCA a versé une partie de sa contribution de 2021, soit 30 millions de FCFA.

25. A la suite de cet exposé, les Experts ont exprimé leurs vives préoccupations sur la situation financière alarmante de l'institution et ont souligné la nécessité d'agir au plus vite.

26. Les Experts ont été édifiés par l'expérience du Cameroun dans le processus de mobilisation des contributions égalitaires, où sont impliqués les Experts des Ministères en charge des Finances et ceux en charge des Relations Extérieures.

27. Les Experts ont félicité le Cameroun qui est à jour de ses contributions, ainsi que la RDC qui a payé plus de la moitié de ses arriérées de contributions, soit 500 000 USD.

f) Rapport annuel 2021 de la COMIFAC, par le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC

28. Le bilan des réalisations de la COMIFAC effectuées en 2021 a été présenté. Parmi ces réalisations, figurent : (i) l'adoption de la Déclaration d'engagement des pays de la COMIFAC ; (ii) la transposition des Directives sous-régionales en matière d'Evaluation environnementale et sociale en milieu forestier ; (iii) l'accompagnement des pays dans l'élaboration et la validation des textes règlementaires sur l'Accès et le partage juste et équitable des Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (APA) ; (iv) l'appui à la participation de la COMIFAC, ses pays membres et les acteurs de la société civile aux conférences internationales en vue du plaidoyer et la défense des positions communes ; (v) la gouvernance des données forestières et environnementales à travers l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) ; (vi) la finalisation et la publication des rapports sur l'Etat des Aires Protégées 2020 et l'Etat des forêts d'Afrique Centrale 2021 ; (vii) la validation du Plan d'affaires et du manuel d'exécution de la COMIFAC ; et (viii) l'évaluation à mi-parcours du Plan de convergence de la COMIFAC.

29. Les Experts ont félicité le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour les activités réalisées dont le taux de réalisation estimé à 58% illustre les bonnes performances de l'institution et ce, en dépit de la situation financière difficile, qui effrite davantage la crédibilité de la COMIFAC et ne lui permet pas de soutenir financièrement la mise en œuvre du Plan de convergence.

g) Plan du Travail Annuel Budgétisé 2022 de la COMIFAC, par le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC

30. Le Secrétariat Exécutif est doté d'un Plan de travail Annuel Budgétisé 2022. Ce Plan a ceci de particulier qu'il repose sur les cinq priorités stratégiques de la nouvelle équipe statutaire du Secrétariat Exécutif désignée en 2021 pour un mandat de quatre ans. Il s'agit de : (i) renforcer la diplomatie environnementale ; (ii) restaurer les dynamiques dans les processus forestiers de la sous-région ; (iii) restaurer la confiance des pays et des partenaires techniques et financiers ; (iv) renforcer la visibilité de la COMIFAC aux niveaux national, sous régional et international ; et (v) actionner le dossier de l'organisation du 3^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la COMIFAC.

31. Le cadre de résultats du PTAB 2022 comporte trois (3) composantes à savoir, la mise en œuvre du Plan de convergence, la coopération et les partenariats ainsi que la coordination, le suivi et fonctionnement des organes.

32. Les ressources budgétisées pour l'atteinte des résultats du PTAB 2022 sont estimées à douze millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante-neuf (12 995 369) USD.

h) Rapport d’audit des états financiers et comptables 2018 et 2019 de la COMIFAC, par le Directeur Général du Cabinet Bekolo & Partners

33. Conformément aux dispositions de l’article 24 du Traité de la COMIFAC, le Cabinet Bekolo & Partners a été recruté pour réaliser les audits des comptes du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour les exercices 2018 et 2019. Les conclusions de cet audit réalisé selon les normes professionnelles généralement admises dans le cadre du droit comptable OHADA ont été présentées. Celles-ci couvrent tous les aspects financiers et comptables relatifs au fonctionnement de la COMIFAC.

34. L’auditeur a émis des réserves entre autres sur les comptes de résultats, le plan de passations des marchés, la non-réalisation de 100% des recommandations de l’Audit de 2018 et de 90% des recommandations de l’Audit 2019, le non-versement des impôts et cotisations sociales, etc.

i) Le projet du Budget 2022 de la COMIFAC, par le Directeur Administratif et Financier de la COMIFAC

35. Le projet de budget 2022 de la COMIFAC est chiffré et équilibré en recettes et en dépenses à un montant de 2,3 milliards de FCFA, reparti ainsi qu’il suit :

- i. Budget de fonctionnement du Secrétariat Exécutif, y compris les dettes salariales, fiscales et sociales : 863 millions de FCFA ;
- ii. Budget d’investissement, appui attendu des partenaires techniques et financier pour la mise en œuvre des activités du PTA 2022 : 1,5 milliards de FCFA.

j) 3^{ème} Sommet des Chefs d’Etat et de Gouvernement de la COMIFAC, par le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC

36. L’orateur a rappelé le mandat du Sommet des Chefs d’Etat et de gouvernement, ainsi que la tenue d’aucune autre rencontre de cette haute instance après le deuxième Sommet tenu à Brazzaville au Congo le 5 février 2005. Il a souligné que l’organisation de ce 3^{ème} Sommet est une opportunité pour faire le point de la vie de l’institution, rendre compte de la mise en œuvre du Plan de Convergence, faire adopter le deuxième Plan et présenter les défis actuels de la conservation de la biodiversité, ainsi que la lutte contre les changements climatiques.

37. Il a rappelé que la République Démocratique du Congo s’est engagée à abriter le 3^{ème} Sommet des Chefs d’Etat et de Gouvernement de la COMIFAC. Cet engagement a été réitéré par **Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, Président de la République, Chef de l’État de la République Démocratique du Congo lors de sa visite dans le pavillon de la COMIFAC en marge de la COP 26 tenue à Glasgow, pour l’organisation de ce troisième Sommet des Chefs d’État et de Gouvernement de la COMIFAC à Kinshasa en 2022.

III. Suggestions aux Ministres :

38. Au terme des échanges, les Experts formulent les suggestions ci-après :

S’agissant de la mobilisation des financements de Glasgow en soutien à la COMIFAC et aux pays d’Afrique centrale, les Experts suggèrent :

- i. d’adopter l’option 3 portant sur le choix d’une Banque panafricaine de développement ou une banque de portée sous-régionale comme structure de gestion de fonds annoncés. A cet effet, les Experts suggèrent le choix de la BAD

conformément à la Déclaration de Tunis de 2008. Elle jouit en crédibilité au niveau mondial ;

- ii. de présenter la COMIFAC auprès des bailleurs de fonds et des partenaires comme la porte d'entrée et la structure responsable de référence en matière d'exécution des programmes et projets sous-régionaux dans le secteur forêts et environnement en Afrique centrale, conformément à la décision N° 08/CEEAC/CCEG/XI/21 du 30 juillet 2021 portant mise en place et fonctionnement des institutions spécialisées de la CEEAC ;
- iii. d'instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de conclure un Mémoire d'Entente avec le Cabinet Southbridge pour l'accompagnement de la COMIFAC dans la mobilisation des financements internationaux en raison de son expertise en la matière ;
- iv. d'inviter les pays qui ne l'ont pas encore fait, à désigner les Experts nationaux pour la mobilisation des financements annoncés à Glasgow.

S'agissant de la situation financière et du point sur les contributions égalitaires et des dettes de la COMIFAC, les Experts suggèrent :

- i. d'inviter les pays membres à s'acquitter des contributions égalitaires 2022 ainsi que des arriérés afin de garantir le bon fonctionnement de l'institution ;
- ii. d'instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de veiller à l'application des dispositions de l'article 20 paragraphe 4 du Traité sur la perte du droit de vote ainsi que tout appui des partenaires de la COMIFAC, conformément à leur résolution prise lors de la Session extraordinaire de mai 2016 à Kinshasa ;
- iii. d'actionner le mécanisme de financement indexé sur un taux appliqué à la somme des recettes réalisées sur les produits forestiers et fauniques exportés conformément aux dispositions de l'article 20 paragraphe 1 du Traité ;
- iv. d'inviter les pays membres à impliquer les Experts des Ministères en charge des Finances et ceux des Ministères en charge des Relations Extérieures dans la mobilisation des ressources financières (internes, externes et novatrices) ;
- v. d'instruire le Secrétariat Exécutif de veiller à la tenue des sessions du Conseil des Ministres avant la planification budgétaire dans les pays membres pour la prise en compte de leurs contributions égalitaires dans les budgets nationaux.

k) Concernant le Rapport annuel 2021 de la COMIFAC, les Experts suggèrent :

- i. d'adopter le rapport annuel 2021 ;
- ii. de renouveler la gratitude de la COMIFAC aux partenaires au développement pour leurs appuis constants pour la mise en œuvre du Plan de convergence ;
- iii. d'inviter les partenaires techniques et financiers à renforcer leurs appuis pour soutenir davantage les efforts des pays membres de la COMIFAC dans le secteur forêts et environnement conformément à la résolution 54/214 du 1^{er} février 2000 de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

l) S'agissant du Plan de Travail Annuel Budgétisé 2022 de la COMIFAC, les Experts suggèrent :

- i. d'adopter le Plan de Travail Annuel Budgétisé 2022 ;
- ii. d'exhorter les partenaires au développement à appuyer le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC dans la mise en œuvre de ce plan.

m) Concernant le projet de Budget annuel 2022 de la COMIFAC, les Experts suggèrent de l'approuver.

n) S'agissant du Rapport d'audit des états financiers et comptables 2018 et 2019 de la COMIFAC, les Experts suggèrent :

- i. d'approuver les rapports d'audit financier et comptable et les rapports de contrôle interne du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour les exercices 2018 et 2019 ;
- ii. d'instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de prendre des mesures et actions urgentes pour la mise en application des recommandations issues de l'audit.

o) S'agissant du 3^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la COMIFAC, les Experts suggèrent :

- i. de proposer la date du 7 octobre 2022 correspondant à la période post Pré-COP 27 Climat prévue en RDC du 3 au 5 octobre 2022, pour la tenue du 3^{ème} Sommet ou la date du 20 décembre 2022 ;
- ii. de valider le projet d'ordre du jour actualisé ;
- iii. de valider la note de concept ;
- iv. d'instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC d'appuyer la Présidence en exercice et le pays hôte dans l'organisation dudit Sommet.

B. Questions diverses et finales

39. Au terme des travaux, les Experts ont exprimé leur gratitude au Gouvernement de la République Gabonaise et aux partenaires techniques et financiers pour toutes les commodités ayant contribué à la réussite des travaux.

40. Les travaux se sont achevés par le mot de remerciement et de clôture du Président de la réunion du Segment des Experts.

Fait à Libreville, le 7 juillet 2022

Les Experts